

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Port-Gentil/Le député du 2e arrondissement au chevet des chefs de quartier

L'HONORABLE

Jean-Fidèle Otandault a mis à leur disposition des commodités de travail.

Serge YACKELE-MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

METTANT à profit cette période d'intersession parlementaire, le député du 2e arrondissement de Port-Gentil, l'honorable Jean-Fidèle Otandault, poursuit ses échanges avec les différentes composantes de sa circonscription électorale.

Le tout, conformément aux consignes édictées par le gouvernement, notamment sur le respect des gestes barrières pour freiner la propagation de la Covid-19 : rassemblements limités

à 30 personnes maximum, port obligatoire de la bavette, prise de la température, distanciation physique et lavage des mains avec du gel hydroalcoolique ou du savon. "Comme d'habitude, j'ai toujours commencé mon compte-rendu parlementaire par vous, les chefs. Les députés et les sénateurs sommes en vacances depuis le 30 juin dernier. C'est un plaisir pour moi de vous retrouver bien portants et d'échanger avec vous, comme on en a l'habitude à chaque occasion", a dit d'entrée l'élue. Avant d'enchaîner que lors de la session ordinaire qui s'achève, une trentaine de projets de lois ont été adoptés, dont ceux améliorant les conditions et protégeant les droits des femmes dans notre pays. Sans éluder bien d'autres textes législatifs, comme celui sur l'état



Photo: Kourmous

Énième geste du député Otandault, à l'endroit des chefs du 2e arrondissement.

civil dont les délais de déclaration des naissances ont été prolongés. Au terme des échanges dans la convivialité, le député Jean-Fidèle Otandault a distribué des ventilateurs aux 16 chefs de quartiers de son siège politique. C'est le prolongement de tant d'autres gestes

à l'endroit des mêmes auxiliaires de commandement. En effet, il y a quelques mois, chacun d'eux avait bénéficié d'une dizaine de chaises en plastique et d'autres commodités de travail : rames de papier, stylos, dateurs, cachets, encriers, etc.

Heureux, ils ont prodigué, une fois de plus, des sages conseils à leur "fils". "Merci pour cette attention renouvelée, honorable Otandault. En continuant sur cette lancée, le 2e arrondissement vous sera à jamais reconnaissant", a lancé l'un d'eux.

Koula-Moutou : opération de régularisation des personnes apatrides au Gabon



Photo: Sedrique Mavendji Keka

Officiels locaux et membres de la délégation au terme de la réunion.

Segrique KEKA MAVENDJI
Koula-Moutou/Gabon

L'OPÉRATION portant régularisation de la situation des enfants et adultes apatrides au Gabon a eu lieu dernièrement à Koula-Moutou, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo.

La mission, qui est prévue pour s'étendre sur l'ensemble du territoire national, vise à recenser toutes les personnes n'ayant

aucun acte de naissance pour établir leurs pièces d'état civil et, partant, leur enrôlement à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs).

L'Ogooué-Lolo a été choisie comme province test. La mission était conduite par Safi-Divine Moubet-Boubeya, conseillère spéciale chargée des missions du président de la République. Elle était accompagnée des représentants des ministères compétents

à la question des apatrides et du partenaire international qu'est l'Unicef.

Par définition, un apatride est une personne dépourvue de nationalité, qui ne bénéficie de la protection d'aucun Etat. C'est pour remédier à cette "injustice sociale" que cette mission de grande envergure a été commise. Pour l'Ogooué-Lolo, cette première étape vise à toucher 2 000 personnes apatrides. Le gouverneur de la province, Jean-Bosco Assibangani, a invité les populations à s'impliquer et à faciliter le travail des agents recenseurs. "Être apatride est une situation qui a des conséquences graves sur les individus concernés, car ils ne sont ni Gabonais, ni de quelque part. Il faut donc que l'Etat pense à régler ces situations pour donner aux ayants droit une identité", a déclaré l'autorité provinciale de l'Ogooué-Lolo. La campagne d'identification, d'enrôlement et de délivrance des pièces d'état civil est bénéfique pour les personnes concernées et leurs familles respectives.

Makokou : une passerelle piétonne livrée à la population



Photo: GRM

Coupure du ruban inaugural de la passerelle.

CET ouvrage qui a coûté 12 millions de nos francs sur fonds propres de l'Hôtel de ville du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo, est long de 55 mètres.

G.R.M
Libreville/Gabon

LE bureau du Conseil municipal de Makokou a réceptionné, le 9 juillet dernier, en présence de la gouverneure de la province de l'Ogooué-Ivindo, Christiane Leckat, une passerelle piétonne, construite sur fonds

propres, à hauteur de 12 millions de francs.

L'infrastructure est une réponse à une demande fortement exprimée par les populations des deux rives, selon l'édile de Makokou, Guy-Roger Ekazama. Construite en matériaux durables et répondant aux normes de sécurité optimales, la toute première passerelle piétonne de Makokou a été réalisée, en 3 mois, par une entreprise locale, "Bakita et frères Society". L'infrastructure mesure 55 mètres de long sur 3 mètres de large. Elle a été réalisée dans le cadre d'un vaste programme d'assainissement et de modernisation des voiries urbaines de Makokou.

"Il s'agit d'un programme qui intègre le reprofilage des rues de la première ville de l'Ogooué-Ivindo, de même que l'éclairage public et la construction des bacs à ordures pour cette seule année 2021", a expliqué l'édile de la capitale provinciale de l'Ogooué-Ivindo.